

La Caisse des Dépôts et l'ADEME renforcent leur coopération en Ile-de-France en faveur de la transition écologique et énergétique

Paris, le 15 décembre 2017 - la Caisse des Dépôts et l'ADEME ont signé une convention de partenariat afin de construire et renforcer une vision globale et partagée des problématiques du territoire francilien et des réponses opérationnelles à y apporter en matière de transition énergétique et écologique.

Trois domaines de coopérations prioritaires : accompagner la diversification du mix énergétique, accélérer l'émergence de territoires et de villes durables intelligentes, favoriser le passage à une économie circulaire et sobre

La coopération de l'ADEME et de la Caisse des Dépôts en Ile-de-France portera sur trois domaines prioritaires :

- Accompagner la diversification du mix énergétique à travers le développement des énergies renouvelables et de récupération (ENR et R) et le soutien aux projets d'efficacité énergétique dans le bâtiment et l'industrie.

A titre d'exemple, l'ADEME et la Caisse des Dépôts organiseront une revue de projets. Il s'agira de partager leurs connaissances sur les projets locaux en cours ou envisageables et d'affiner leurs priorités d'intervention sur les réseaux de chaleur et la géothermie, suivant l'objectif du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE). L'ADEME et la Caisse des Dépôts pourront le cas échéant mobiliser leurs financements respectifs.

- Accélérer l'émergence de territoires et de villes durables et intelligentes, et accompagner la mobilité décarbonée de demain, en particulier à travers :
 - La promotion commune de démarches exemplaires visant à améliorer la performance énergétique dans la construction (exemple : Bâtiment Durable Francilien...);
 - L'élaboration d'une offre conjointe pour l'accompagnement de territoires dans le cadre de démarches globales et intégrées associant l'urbanisme et la mobilité durable, la qualité de l'air, la planification énergétique territoriale et la reconversion du foncier dégradé ;
 - La poursuite de la collaboration initiée entre l'ADEME et la Caisse des Dépôts pour le développement de l'action Ville de Demain dans le cadre du 3^{ème} volet du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) 3 à l'échelle régionale (exemple : expertise dans l'instruction des dossiers...).

- Favoriser le passage à une économie circulaire, sobre en ressource. Seront ainsi menées :
 - o Une réflexion commune sur l'accompagnement de projets innovants développés dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 ;
 - o La promotion de l'outil « Ecolabel » valorisant la frugalité dans le secteur hôtelier.

Cette convention permettra par ailleurs aux porteurs de projets d'être informés de l'offre de financements, et des dispositifs d'accompagnement de chaque entité, et ainsi d'optimiser les montages financiers et faire émerger les projets.

L'ADEME et la Caisse des Dépôts, une complémentarité des compétences au service des territoires

A l'initiative de leurs Président et Directeur Général respectifs, l'ADEME et la Caisse des Dépôts ont initié un partenariat sur les sujets de la transition écologique et énergétique (TEE) en 2017, afin notamment de le décliner au niveau régional. En effet, **les moyens d'intervention proposés aux acteurs locaux par la Caisse des Dépôts, et l'accompagnement et l'animation de réseaux mis en place par les Directions régionales de l'ADEME, sont complémentaires et nécessaires pour offrir aux territoires des solutions complètes pour la transition écologique et énergétique.**

A propos de l'Ademe

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Pour plus d'informations : www.ademe.fr et www.ademe.fr/ile-de-france


A propos du groupe Caisse des Dépôts


La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe concentre son action sur quatre transitions stratégiques pour le développement à long terme de la France : les transitions territoriale, écologique et énergétique, numérique et démographique et sociale.

Pour plus d'informations : www.caissedesdepots.fr

Contacts presse

Groupe Caisse des Dépôts
Christiane Corand – christiane.corand@caissedesdepots.fr
Tél. : 01 49 55 68 82
 [@CDC_IDF](https://twitter.com/CDC_IDF)

Ademe Ile-de-France
Marion Rungette – marion.rungette@havas.com
Tél. : 01 58 47 88 79
 [@Ademe](https://twitter.com/Ademe)
